

ETUDE DE BESOINS EN MATIERE D'HEBERGEMENT  
DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES DEFICIENTES SENSORIELLES

Rapport n° 208 – Septembre 2009

Une étude conduite pour la Fondation Cémavie

et réalisée par l'Observatoire Régional de la Santé du Limousin :

Audrey ROUCHAUD, Dr Jean-Pierre FERLEY

Le vieillissement des personnes présentant un trouble sensoriel profond et leur arrivée à l'âge de la dépendance est à l'heure actuelle encore très mal pris en compte. Or, ce handicap, s'ajoutant aux limitations fonctionnelles et à la perte d'autonomie liées à l'âge, complique la prise en charge. Il constitue par ailleurs un indéniable facteur d'isolement et de repli sur soi. Face à l'inexistence d'une prise en charge spécifique en Creuse, département comptant une population âgée près de deux fois plus nombreuse qu'au niveau national, une réflexion a été engagée par des gériatres et les services du Conseil Général. La création de places dédiées au sein d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes existant(s) disposant d'une infrastructure adaptée ou la création d'un établissement avec de petites unités spécifiques sont des hypothèses qui ont motivé cette étude de besoins, financée par la fondation CEMAVIE. Cette réflexion rejoint celle de l'association limousine de sourds et malentendants qui depuis des années milite pour la création de places en EHPAD réservées aux personnes auprès de qui elle œuvre, lesquelles lorsqu'elles ne peuvent plus demeurer à domicile sont dispersées dans les établissements et totalement isolées du fait de leur handicap. L'isolement des personnes aveugles ou malvoyantes est comparable, notamment lorsque les troubles visuels apparaissent avec le vieillissement.

**OBJECTIFS DE L'ETUDE** : 1/ Estimer le nombre de personnes âgées présentant un handicap auditif ou visuel au niveau départemental et régional, en distinguant les handicaps précoces et les déficiences liées au vieillissement, 2/ Evaluer l'opportunité de la mise en place d'une structure d'hébergement adaptée, 3/ Déterminer les besoins des responsables d'EHPAD : formation, adaptation des locaux, acquisition d'outils spécifiques...

**METHODE** : 1/ Recherches bibliographiques pour estimer le nombre de personnes malvoyantes ou malentendantes en Creuse et Limousin (enquêtes locales, nationales et internationales), 2/ Entretiens avec des responsables d'associations ou de fédérations locales et nationales, 3/ Enquête postale auprès des 24 EHPAD et du foyer-logement de Creuse ainsi que 11 EPHAD limitrophes (taux de réponse : 74%) : évaluation du nombre de personnes malvoyantes et malentendantes actuellement accueillies, difficultés générées, état de la réflexion, initiatives éventuelles, opinion sur l'opportunité de création d'un EHPAD spécialisé.

**RESULTATS** : L'accueil des personnes âgées déficientes sensorielles est une situation à laquelle ont été confrontés a priori tous les EHPAD (tous accueillent ou ont accueilli des résidents déficients auditifs sévères et plus de 80% des résidents déficients visuels). Le nombre de personnes âgées porteuses d'une déficience sensorielle sévère, auditive ou visuelle, est estimé à 8 200 en Limousin (dont 660 acquises précocement), et à 1 600 en Creuse (dont 130 acquises précocement). Quant au nombre de personnes âgées avec une déficience sensorielle sévère accueillies en EHPAD, il serait voisin de 400 en Creuse selon l'extrapolation faite de l'enquête auprès des EHPAD, soit une personne âgée sur 5 accueillies en EHPAD (environ 145 personnes âgées porteuses d'une déficience visuelle sévère et 279 déficients auditifs sévères). Parmi elles, 50 environ présenteraient une déficience de naissance ou acquise précocement.

Les associations pointent fortement les difficultés rencontrées en EHPAD par ces personnes qui se retrouvent isolées, souvent une seule par établissement, face à un personnel dévoué mais non formé à cette problématique. Les responsables des EHPAD enquêtés quant à eux sont parfaitement conscients des problèmes de communication occasionnés, source d'isolement et d'un glissement possible, même si la moitié d'entre eux n'ont encore aucune réflexion sur ce sujet (Fig1). Tels que perçus par certains responsables d'établissements et par les associations, les besoins se manifestent en termes de formation du personnel, d'adaptation des locaux, d'acquisition d'outils spécifiques et d'interventions extérieures. Les associations limousines rencontrées sont d'ailleurs tout à fait désireuses d'aider les EHPAD dans cette démarche à travers leurs interventions ou des conseils.

Les associations locales spécialisées dans ce type de déficience expriment le désir de voir se créer en Limousin des places dédiées permettant une prise en charge par un personnel formé disposant des outils spécifiques et évoluant au sein de locaux adaptés. Quant à la question de savoir s'il est préférable d'opérer un regroupement des personnes porteuses d'une déficience sensorielle sévère non liée au vieillissement au sein d'un seul établissement doté de locaux adaptés, d'un matériel adéquat et d'un personnel formé, elle conduit à des positions partagées chez les responsables d'EHPAD (Fig2) : la moitié se déclarent favorables tandis que d'autres, tout en reconnaissant l'intérêt d'une telle "spécialisation", mettent en garde contre l'éloignement des familles que cela pourrait occasionner. On peut considérer que pour certaines personnes sourdes ou malentendantes de naissance ou, pour le moins, de très longue date, le regroupement serait certainement bénéfique puisqu'il conduirait à un moindre isolement du fait de la possibilité de communiquer par le langage des signes avec d'autres résidents d'une part et avec un personnel formé d'autre part. Pour les personnes aveugles et malvoyantes de naissance -ou de longue date-, la problématique est tout autre. Il s'agit pour elles de pouvoir se repérer dans un nouvel environnement et ce qui prime alors n'est pas tant l'échange avec des personnes présentant un même handicap que l'existence de locaux et de matériels adaptés, de même que la formation et la disponibilité du personnel. On voit que ces arguments vont également dans le sens d'un établissement "spécialisé", mais il s'agit ici de bien peser au cas par cas l'intérêt pour la personne d'un tel placement qui pourrait l'éloigner de sa famille.

Fig1 - Enquête EHPAD : actions spécifiques mises en place (n=32)

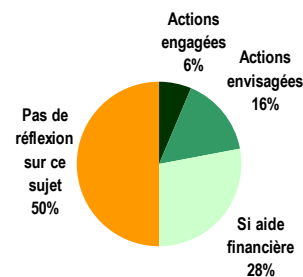
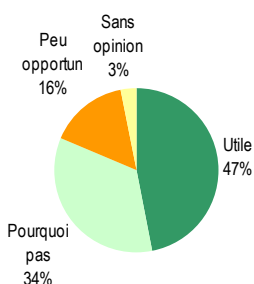


Fig2 - Enquête EHPAD : Opinion sur la création d'un EHPAD spécifique (n=32)



**EN CONCLUSION**, la spécialisation d'un ou de quelques établissement(s) en Creuse pour l'accueil des personnes âgées présentant un trouble sensoriel sévère, en particulier s'il s'agit d'une déficience non liée au vieillissement, paraîtrait tout à fait opportune, d'autant plus qu'elle pourrait également s'adresser à des personnes venues d'autres départements. Par contre, tant le nombre potentiel de personnes concernées qui pourraient en tirer bénéfice, que le risque de "ghettoisation" invitent plutôt à préconiser une solution non exclusive (quelques lits dédiés, voire de petites unités spécifiques au sein d'un établissement "généraliste"), garante d'un brassage de population et d'un non enfermement dans le handicap. Les éléments recueillis ne permettent pas de trancher entre les deux solutions alternatives possibles : évolution de l'un des EHPAD existants dont les locaux seraient aménagés pour répondre aux besoins de cette population spécifique ou création d'une nouvelle structure, solution recueillant l'accord de la moitié des responsables d'EHPAD ayant répondu à l'enquête.